

son rapport; si je comprends bien le désir du Comité, voici quel est son avis: nous ne siégeons pas ici en tribunal d'appel à l'égard du rapport de la Commission royale des transports. Nous voulons savoir de vous et des autres ce qui ressortira en définitive de ce projet de loi déféré à notre Comité par le Parlement. Si vous entendez poursuivre longtemps un exposé de ce genre, j'estime que nous créerons un précédent et que nous agirons injustement envers ceux qui vous succéderont si nous ne leur permettons pas de répondre à vos arguments, présentés en appel du rapport de la Commission royale.

M. EVANS: D'accord, monsieur le président, mais permettez-moi de démontrer que si la Commission royale avait eu sous les yeux ce que je vois dans cette recommandation, elle n'aurait pas fait la recommandation que l'on sait, car le sujet n'a pas été discuté.

Le PRÉSIDENT: Ne pourrions-nous pas nous entendre là-dessus; ne vous serait-il pas possible d'arriver au même but sans ouvrir tout ce débat si litigieux? Je me demande si vous ne pourriez pas arriver à vos fins en disant tout simplement au Comité de quelle manière la législation proposée ferait tort au Pacifique-Canadien.

M. EVANS: Je suis à votre disposition.

Le PRÉSIDENT: Procéderiez-vous de cette façon?

M. EVANS: Avec plaisir.

Le PRÉSIDENT: Il n'est pas juste du tout que nous vous laissions attaquer les propositions faites par l'Alberta ou le Manitoba sous prétexte que la Commission royale n'a pas entendu vos objections. Il nous faudrait alors permettre à ces autres organisations de procéder de la même façon.

M. EVANS: Je ne continuerai pas dans cette voie. Je voulais dire tout simplement, et je n'attaquais pas les déclarations des provinces. . .

Le PRÉSIDENT: Je ne dis pas que vous les attaquez de façon blessante, mais vous les attaquez quand même et nous devons leur accorder le droit de réponse. Le Parlement a confié au Comité l'étude d'une certaine loi et nous voulons savoir quel sera le contrecoup de cette mesure sur l'économie de votre compagnie.

M. EVANS: Je vous le dirai volontiers.

M. MACDONNELL: Monsieur le président, puis-je poser une question? Puis-je avoir une explication de ce que vous entendez lorsque vous dites qu'il n'est pas nécessaire de rappeler tout ce qui a été dit devant la Commission royale? Tout cela est bien, mais nous aurions avantage, nous qui essayons de comprendre ce problème, à entendre une récapitulation de ce qui s'est passé, un historique couvrant tout ce qui peut paraître illogique dans la loi et dans le rapport même de la Commission royale, pourvu que le témoin n'attaque pas les intentions qui ont motivé ces recommandations écrites.

Le PRÉSIDENT: C'est pour ce motif que j'ai laissé le témoin suivre le fil actuel de son raisonnement, mais je crois que nous sommes arrivés au point où nous devons décider si nous reprendrons de nouveau tout le travail de la Commission royale ou si nous allons nous attaquer à l'œuvre que le Parlement nous a confiés, soit de passer en revue ce projet de loi.

M. MACDONNELL: Mais je suppose que le témoin peut quand même faire allusion au rapport?

Le PRÉSIDENT: Oui, mais j'estime que son argumentation, devrait partir du point où la présente mesure législative pourrait être nuisible à l'économie du Pacifique-Canadien.

M. Low: Je proposerais que l'on parle ici pour se faire entendre. Ce que vous dites n'est pas un échange d'idées entre vous et M. Macdonnell.